

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

métiers d'art Question écrite n° 51993

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés rencontrées par les professionnels de l'image. En effet, l'Union des photographes créateurs en appelle aujourd'hui à l'organisation d'états généraux de la photographie afin de déterminer de nouvelles bases juridiques ainsi qu'un cadre régissant les pratiques d'un secteur qui éprouve de nombreuses difficultés à faire face au développement des technologies numériques. Parmi les menaces qui pèsent sur la profession, le phénomène du "libre de droits" (qui a pris une ampleur considérable avec Internet et le développement de banques d'images) ainsi que la baisse générale des tarifs dans la presse (liée au *dumping* exercé par certaines agences de photographie) sont les problèmes principaux qui nécessitent l'établissement de nouvelles règles pour un secteur qui concerne des milliers d'emplois. Il lui demande donc de quelle manière elle compte répondre aux problèmes que doivent affronter les professionnels de l'image et s'il est envisageable, comme le souhaitent certains acteurs de cette filière, d'organiser des états généraux de la photographie.

Texte de la réponse

La situation affecte tout particulièrement les photographes auteurs, indépendants rattachés pour leur protection sociale au régime des artistes auteurs. Les tensions qui touchent les différents marchés de la photographie ont été relevées dans un rapport du département des études, de la prospective et des statistiques (culture ; études, politiques publiques et régulation ; économie des droits d'auteur ; IV ; la photographie ; 2007-7). Ces tensions résultent de crises qui déstabilisent les différents segments du marché : la presse, et notamment les agences de presse photo où les photographes sont essentiellement salariés (environ 1 400 titulaires de la carte de presse); l'illustration (publicité, communication d'entreprise et édition) où les photographes relèvent essentiellement d'une association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (AGESSA) ; le marché artistique (tirages), modalité de diversification d'activité des agences et de rémunération pour les photographes, dont le développement récent et contrasté ne suffit pas à compenser la dégradation des deux premiers segments. L'une des conséquences de ces crises est une forte dégradation des revenus des photographes et en particulier des photographes auteurs affiliés à l'AGESSA, travaillant essentiellement pour l'illustration (presse, publications d'entreprises, édition). L'observation statistique réalisée par le département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la culture et de la communication (culture chiffres, 2007-5) sur les affiliés au régime des artistes auteurs corrobore les indications fournies par le rapport précité : plus de la moitié des photographes affiliés perçoivent de leur pratique artistique un revenu inférieur au SMIC. La diminution des revenus n'affecte pas seulement de « nouveaux entrants » qui ne parviennent pas à s'installer dans la profession, mais des photographes auteurs établis depuis de nombreuses années. Le soutien des collectivités publiques (direct : acquisitions, commande publique et 1 %, mais aussi indirect : régime fiscal et social) contribue à atténuer des difficultés liées à l'évolution des marchés. Il ne suffit pas à lui seul à contrebalancer les effets des mutations auxquels se trouvent confrontés les professionnels. Le ministère de la culture et de la communication est attentif à cette situation. Il entend poursuivre avec les organisations professionnelles représentatives une concertation approfondie sur l'ensemble des questions touchant à l'exercice de la profession, notamment en matière de

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE51993

respect du droit d'auteur.

Données clés

Auteur : M. Jean-François Mancel

Circonscription: Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 51993 Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5730

Réponse publiée le : 15 septembre 2009, page 8768